



Ce trimestre, l'OSCS a entrepris l'installation de ses Commissions Régionales et a poursuivi les renforcements de capacités de ses moniteurs.

Madame la Ministre a donné le top départ de l'installation des commissions régionales de l'Oscs et installé celle d'Abidjan.

Conformément à l'article 16 du décret n° 2008-62 du 28 février 2008 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale qui institutionnalise les commissions régionales de l'Oscs, la toute première d'entre elles a été installée le jeudi 28 juin dernier par Mme la Ministre de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité.

L'installation de la commission régionale du district autonome d'Abidjan, car c'est d'elle qu'il s'agit, s'est faite au cours d'une cérémonie officielle à Manhattan Suite hôtel à Abidjan.

A l'entame de la cérémonie, Monsieur le Directeur Général de l'Observatoire a, dans son allocution, donné la structuration des commissions régionales de l'Oscs qui est composée de quinze (15) membres, dotée d'un bureau comprenant la Présidence assurée par le Préfet de Région et un Secrétaire Technique assuré par le Directeur Régional du ministère en charge de la solidarité. Par la suite, il a présenté individuellement les membres de la commission d'Abidjan.

Prenant la parole, Madame la Ministre Mariatou KONE s'est félicitée du démarrage des commissions régionales de l'Oscs. Après avoir souligné l'importance de celles-ci en matière d'alerte précoce, elle a exprimé sa gratitude aux agences du système des Nations Unies que sont Onu-Femmes, le Pnud, le Parics et l'Unfpa pour l'appui à l'installation des dix-sept (17) commissions régionales prévue cette année. Elle a également salué la Banque Africaine de Développement (Bad) à travers le Programme au Renforcement de l'Inclusion et de la Cohésion Sociale (Parics) pour son accompagnement précieux.

Au terme de son allocution, Madame la Ministre a procédé à l'installation officielle de la commission régionale du district autonome d'Abidjan par la remise symbolique, à la Présidente de la Commission Régionale, du cahier de charges et du matériel composé entre autres, d'un ordinateur portable, d'un téléphone portable, d'un vidéo projecteur.



Mme la Ministre de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité entourée des membres de la Commissions Régionale du District Autonome d'Abidjan

Après l'étape de l'installation officielle de la commission régionale, la journée s'est poursuivie par une séance de communication aux membres de la commission régionale sur les notions de solidarité et de cohésion sociale, sur le mécanisme d'alerte précoce de l'Oscs et le fonctionnement de son Système Intégré de Production et de Gestion d'Informations Stratégiques en matière de Solidarité et de Cohésion Sociale (Sipgis-scs).

Renforcement des capacités des moniteurs et monitrices des régions du cavally, du Loh Djiboua et du Gbêkê en alerte précoce et prévention des conflits en lien avec les indicateurs de solidarité et de cohésion sociales.

Faisant suite à l'atelier de renforcement des capacités des analystes de l'Oscs en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données sensibles au genre en rapport avec les indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale, d'autres ateliers concernant cette fois-ci les monitrices et moniteurs se sont tenus durant le second trimestre 2018.

Intitulées Ateliers de renforcement des capacités des moniteurs et monitrices de la région du cavally, du Gbêkê ou du Loh-Djiboua en alerte précoce et prévention des conflits en lien avec les indicateurs de solidarité et de cohésion sociales, ces séances se sont déroulées respectivement les 28 avril, 25 Mai et 01 juin 2018.

Ces ateliers réalisés avec l'appui du Pnud et de l'Unfpa, ont chaque fois été animés par des experts de l'Oscs et ont traité de la Prévention des conflits ; la Présentation du mécanisme d'alerte précoce de l'Oscs ; et de la Collecte des données en lien avec les Indicateurs de Solidarité et de Cohésion Sociale.

A la fin de chacune des séances de formation, les participants qui les ont jugées très enrichissantes, en ont redemandé.



Travaux de groupe en atelier Vincent OULOTO

NOTRE PARTENAIRE



Fonds des Nations Unies pour la Population

L'OBSERVATEUR de la Cohésion Sociale

Bulletin Trimestriel de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale



INONDATIONS MEURTRIÈRES : Nous sommes tous coupables !

Sommaire

- Qui sommes-nous ?.....P2
- L'état de la cohésion sociale..... P3-P4
- Actualité..... P5
- Plaidoyer..... P6
- Lucarne.....P7
- Nos activités P8

Éditorial



Ce second trimestre a été marqué par des événements qui ont attristé et endeuillé de nombreuses amilles. Si l'on a enregistré moins de conflits intercommunautaires et d'actes d'insécurité, contrairement au trimestre précédent, il n'en demeure pas moins que la cohésion sociale a été mise à rude épreuve. Ceci rappelle, s'il en était encore besoin, le caractère multi-dimensionnel de la cohésion sociale.

En effet, l'état de la cohésion sociale n'est pas seulement lié aux relations entre les individus de la société, mais aussi à l'environnement dans lequel vivent les populations. Malgré le fait que les relations entre les populations ont été moins tendues ce trimestre, cela n'a cependant pas garanti un bien être chez les populations. Les pluies diluviennes enregistrées à Abidjan et à l'intérieur du pays, le chavirement d'une pirogue à Boutoubré dans le

département de Sassandra, l'intoxication alimentaire à Yakassé Attobrou sans oublier les accidents de circulation, ont impacté négativement la cohésion sociale, plongeant ainsi la Côte d'Ivoire dans la tristesse et la désolation. A elles seules, les pluies ont fait le 19 Juin, dix-huit (18) morts, deux (02) blessés et de nombreux dégâts matériels dans le seul district autonome d'Abidjan. A l'intérieur du pays, les villes de Guibéroua, Divo et Tiassalé ont également subi la fureur des eaux y faisant au total trois morts et plusieurs dégâts matériels.

Pendant ce temps, ce même 19 Juin, dans la petite localité de Kong 2, dans la sous-préfecture de Yakassé Attobrou, une intoxication alimentaire aura eu pour conséquences 12 morts.

Avant ce drame, le 10 Avril, le naufrage d'une pirogue sur le fleuve Sassandra a endeuillé les familles de Boutoubré 2, emportant douze (12) personnes dont dix (10) élèves.

A côté de ces faits tristes, l'on a aussi enregistré des conflits fonciers à Tiébisou, Ouaninou (Touba) et Bougou (M'Bengué) liés à des problèmes de délimitation de terroir. Ceux-ci ont provo-

qué des blessés et dégâts matériels. Dans le domaine politique, l'on retiendra la perturbation d'un meeting de l'opposition à Yopougon par des jeunes.

Face aux situations de désolation des populations, l'Etat à travers le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité a manifesté sa solidarité en apportant une assistance aux victimes des inondations des 18 et 19 juin et de l'intoxication, comme il continue de le faire pour les victimes de la crise post-électorale. Aussi de nombreuses personnes morales ou physiques ont-elles fait parler leur cœur devant la détresse des victimes des inondations. C'est le lieu de saluer cette solidarité horizontale qui doit être davantage promue.

Ce numéro de L'OBSERVATEUR DE LA COHESION SOCIALE passe donc en revue les différents faits en lien avec la cohésion sociale au cours du second trimestre 2018.

Son objectif principal demeure de susciter la prise de décision à tous les niveaux afin d'assurer le bien-être des populations et de renforcer la cohésion sociale.

COULIBALY Tiohozon Ibrahima, Directeur Général

UNE ÉQUIPE D'HOMMES ET DE FEMMES MOBILISÉS POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE.

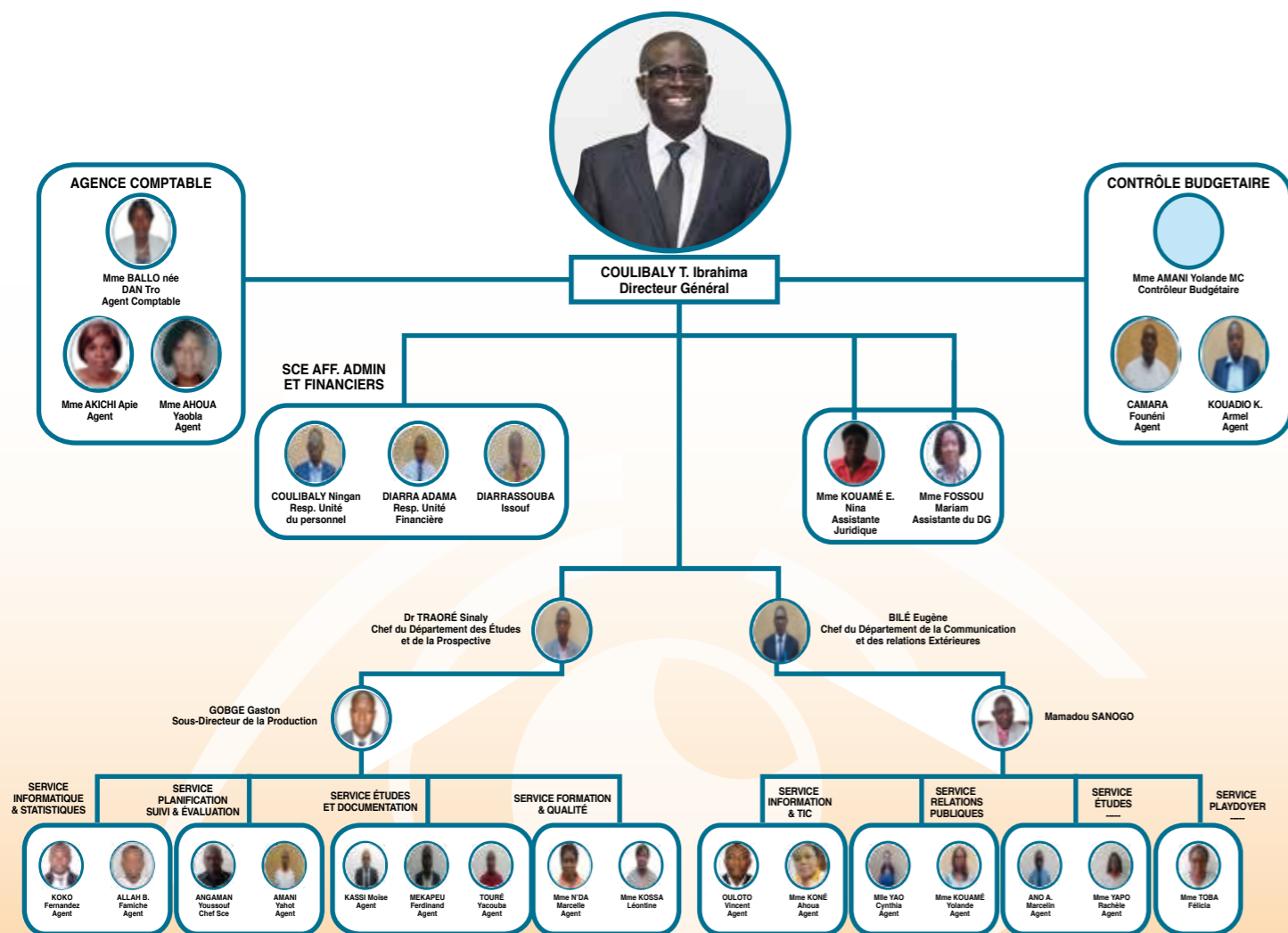
Créé en février 2008, l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (Oscs) est un organe de veille, d'alerte et d'aide à la décision. Placé sous la tutelle du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP), il a pour mission de :

- Définir et actualiser les indicateurs de la solidarité et de la cohésion sociale ;
- Développer des actions de sauvegarde et de promotion de la solidarité et de la cohésion sociale ;
- Évaluer l'évolution de la solidarité en tant que valeurs sociales en Côte d'Ivoire ;
- Évaluer les actions de renforcement et de promotion de la solidarité et de la cohésion sociale ;

- Collecter, traiter et diffuser les informations relatives aux indicateurs de solidarité et de cohésion sociale ;
- Conduire les études sur les politiques et programmes nationaux de solidarité et de cohésion sociale ;
- Initier, soutenir et encourager les travaux de recherches sur la solidarité et la cohésion sociale ;
- Évaluer les mises en œuvre des résultats des rencontres initiées en Côte d'Ivoire visant la consolidation de la solidarité, entre les composantes de la Nation et le renforcement de la cohésion sociale.

Il est dirigé depuis juillet 2016 par Monsieur COULIBALY Tiohozon Ibrahim, à la tête d'une équipe dévouée à la cause de la solidarité et de la cohésion sociale.

L'ÉQUIPE OSCS



INDEMNISATION DES VICTIMES DES CRISES EN CÔTE D'IVOIRE : VOILÀ LES ACTIONS MENÉES PAR LA MINISTRE MARIATOU KONE

La réparation des préjudices subis par certaines populations au cours des différentes crises en Côte d'Ivoire et l'Indemnisation des victimes sont des étapes importantes dans le processus de renforcement de la cohésion sociale. L'Observateur de la Cohésion Sociale vous en parle.

Historique

Les deux dernières décennies en Côte d'Ivoire ont été marquées par des crises sociales et militaro-politiques. Pour panser les plaies créées par ces crises, l'État a mis en place des structures techniques telles que l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (Oscs), la Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des victimes (Conariv), le Programme National de Cohésion Social (Pncs) et le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de l'Indemnisation des Victimes (Mscsiv) en vue de prendre en compte les victimes issues de ces crises et assurer leur indemnisation dans le but de renforcer la cohésion sociale.

Nommé en 2012 à la tête du Pncs, le Professeur Mariatou KONÉ n'a pas mis du temps à afficher clairement son intention de conduire dans la transparence et au bénéfice des « véritables » victimes, le processus d'indemnisation des victimes des différentes crises survenues en Côte d'Ivoire. C'est l'une des missions à laquelle s'attèle l'actuel Ministère en charge de la Solidarité dirigé par le Professeur Mariatou KONE. Cette mission est exécutée en plusieurs phases :

La Phase Pilote

Lancée le 04 août 2015 par le Président de la République, Alassane OUATTARA au palais présidentiel, la phase pilote, grâce au fonds spécial mis en place par le Chef de l'État, doté d'une enveloppe de 10 milliards, a permis de prendre en compte quatre mille cinq cents (4500) victimes composées de trois mille cinq cents (3500) ayants droits de personnes décédées et mille (1000) blessés en raison d'un million (1 000 000) de francs cfa par ayant droit et cent cinquante mille (150 000) francs cfa par blessé puis un bon de prise en charge médicale et psychologique.

En janvier 2016, le Professeur Mariatou KONE, à la tête du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de l'Indemnisation des Victimes, a entrepris des initiatives qui ont abouties au renforcement du contrôle des pièces administratives exigées pour recevoir réparation et éviter que d'autres personnes ou structures ne s'enrichissent au détriment des victimes. « C'est l'argent du contribuable. Nous devons nous assurer qu'il parvienne aux véritables destinataires et éviter les cas de fraudes. C'est ce qui justifie les nombreuses vérifications. Nous ne pouvons pas distribuer l'argent de l'État sans procéder à des vérifications préalables », s'est voulue formelle la Ministre à toutes les étapes.

La grande phase d'indemnisation

C'est dans ce contexte que la grande phase des indemnisations a été lancée le 30 octobre 2017 dans les locaux du Programme National de Cohésion Sociale. Cette phase prend en compte les victimes des crises de 1990 à 2011. Innovation de taille, les nouvelles formes de réparations telles que la prise en charge des orphelins et les activités génératrices de revenus pour les victimes en situation de vulnérabilité surtout les femmes. Une autre démarche très appréciée, la présence de la ministre sur le terrain pour apporter la compassion symbolique de l'État aux victimes. Ainsi, la Ministre et son équipe ont été sur tous les fronts : Guiglo, Bondoukou, Toulepleu, Daloa, Boundiali, Tengrela, Gagnoa...



Mme la Ministre remettant un chèque à une victime

Le Bilan

Ainsi plus d'un an après le lancement de la grande phase, ce sont 397 millions qui ont été distribués à 397 ayants droits de personnes décédées dont 378 civils et 19 gendarmes et environ trente-cinq millions (35 000 000) de francs cfa attribués à deux cent trente-trois (233) blessés composés de deux cent vingt-cinq (225) civils et huit (8) éléments des forces armées des forces nouvelle.

Processus d'indemnisation des victimes : Quel impact sur la cohésion sociale ?

Selon le Professeur Mariatou KONE « Le Processus de réparation de préjudice des crises survenues en Côte d'Ivoire, à travers l'indemnisation des victimes joue un rôle majeur dans le renforcement de la cohésion sociale. Cette action permet d'apaiser les cœurs et de rassembler les ivoiriens affectés par plusieurs années de crise ». En effet, l'indemnisation des victimes est l'expression du pardon de l'État à celles-ci. Elle devrait leur permettre non pas d'oublier mais d'accepter de revivre ensemble, dans la cohésion, la paix et l'amour avec tous leurs compatriotes.

Perspectives : Les réparations communautaires...

La Ministre en charge de la cohésion sociale annonce d'autres actions en vue de ressouder davantage le tissu social. « Dans notre marche vers la construction de notre nation, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour réduire les frustrations, les injustices et les inégalités. C'est pour quoi des projets en lien avec l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable, à un logement décent, à une bonne alimentation et à un emploi surtout pour les jeunes seront mis en œuvre » a promis madame la Ministre.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre des réparations communautaires axées sur deux (02) aspects : le volet développement et le volet symbolique qui visent respectivement à réparer les dommages, à répondre aux besoins sociaux, économiques des communautés concernées et à reconnaître le préjudice, préserver la mémoire à travers l'organisation d'activités commémoratives et la construction de monuments commémoratifs. La phase des réparations communautaires s'est traduite par une mission qui a sillonné 19 régions du pays d'avril à octobre 2017 dans le but d'identifier les besoins des populations. Afin d'entreprendre efficacement cette phase, un plan de priorisation des besoins dans le cadre des réparations communautaires a été adopté au cours de l'atelier du 12 juin 2018 à Yamoussoukro

**CHANGEONS DE COMPORTEMENT
POUR METTRE FIN AUX INONDATIONS**

Le deuxième trimestre de cette année a été fortement marqué par les dégâts causés par les inondations, avec leurs lots de morts et de désolation pour la Nation tout entière.

Plus que l'année dernière, les pluies diluviennes ont fait trente-trois (33) morts et des dégâts matériels importants à travers le pays. En effet, le bilan dressé par le gouvernement en 2017 faisait état de vingt (20) morts, quarante-trois (43) blessés et plus de cent (100) maisons détruites, quand cette année de mai à juin, nous enregistrons trente-trois (33) décès dont vingt-six (26) pour la seule ville d'Abidjan, dix-neuf (19) blessés et six cent quatre-vingt-trois (683) maisons détruites avec de nombreux autres dégâts matériels dont des véhicules noyés et emportés par les eaux de ruissellement, le déplacement de cent trente-six (136) familles sinistrées suite à la pluie du 18 au 19 juin dernier sur deux mille huit cent soixante-cinq (2865) familles victimes des inondations pour le trimestre.

A cela, il faut ajouter de nombreuses voies de circulation rendues impraticable.

Quelles sont les causes de ces inondations dévastatrices ?

Les inondations ont de multiples causes parmi lesquelles, l'incivisme des populations qui occupe une place prépondérante. En effet, certains individus déversent les ordures ménagères dans les caniveaux, obstruant ainsi le passage des eaux de pluies. En outre, malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation menées par les autorités auprès des populations visant à les faire quitter les zones à risque, notamment, les bassins d'orage, les ouvrages d'assainissement et les flancs de collines, certaines personnes s'obstinent à y rester ou à les recoloniser après y avoir été déguerpis.

A cela s'ajoute également le mauvais état, l'inadaptation ou simplement l'absence des ouvrages d'assainissement sur de nombreux sites habités. Tout cela est aggravé par les constructions anarchiques.

Le Gouvernement prend des mesures d'urgence

Suite aux inondations des 18 et 19 juin 2018, dans plusieurs localités du pays, qui ont fait vingt (20) morts dont dix-huit (18) à Abidjan, un (01) à Tiassalé et un (01) à Guibéroua ainsi que de nombreux dégâts matériels, le Président de la République a présidé, le jeudi 21 juin 2018 de 11h à 12h, une réunion extraordinaire du Conseil National de Sécurité.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé de dégager la somme de deux (02) milliards de francs CFA pour faire face aux urgences. Cette importante enveloppe devrait permettre de porter une assistance financière de 1000 000 F CFA à chaque famille d'ayant-droit de victime décédée, la prise en charge des frais de conservation des corps, une assistance en vivres et en non-vivres pour toutes les victimes des inondations, le curage systématique des caniveaux, notamment dans les quartiers immédiatement à risques, etc.

Le Conseil National de Sécurité a également arrêté les mesures préventives suivantes qui sont, entre autres, la destruction des constructions réalisées dans les bassins d'orage et sur les ouvrages de drainage et d'assainissement et le déguerpissement de toutes les personnes vivant dans les zones à risque.

Pour appuyer ces décisions du Conseil National de Sécurité,

nous proposons des mesures : cf Que faire ?

QUE FAIRE ?

Ministère de l'assainissement et de la salubrité :

- Curer systématiquement les caniveaux,
- Poursuivre rigoureusement les travaux d'assainissement entrepris sur les différents sites.
- Surveiller les sites à risque déguerpis afin d'éviter leur recolonisation.

Ministère de la construction, du logement

et de l'urbanisme :

- Etre plus rigoureux dans l'octroi des permis de construire.
- Faire respecter rigoureusement les normes de construction.

Populations :

- Adopter un comportement éco-citoyen en protégeant notre environnement.
- Dénoncer les occupations anarchiques et les comportements à risque.

METTRE FIN AUX GREVES POUR LE BIEN ETRE DE TOUS

A côté des inondations, il faut noter les grèves du Syndicat National des Agents du Ministère de l'Intérieur (Synamicl) et du Syndicat National des Pompiers Civils de Côte d'Ivoire (Synapc-ci) qui ont perturbé la quiétude des populations de plusieurs localités du pays au cours de ce trimestre.

La grève des agents du Synamici s'est traduite par un arrêt de travail durant ce deuxième trimestre, dans les services d'état civil de plusieurs préfectures et sous-préfectures du pays. Elle a provoqué un retard dans l'établissement des actes administratifs dans plusieurs localités et a empêché certaines personnes d'obtenir des documents d'Etat Civil, notamment dans les zones rurales. Ces agents de l'administration du territoire réclament à l'Etat, la signature du décret portant octroi d'indemnités d'astreinte à tous les agents du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, la signature du décret portant tarification des actes administratifs pour l'institution de primes à tous les agents ainsi que la signature du décret portant création de la police préfectorale

Les pompiers civils ont également marqué un arrêt de travail pour réclamer, entre autres, le déploiement dans tous les centres de secours d'urgence, du matériel encore stocké à l'Office National de Protection Civile (Onpc), la clarification d'un statut paramilitaire ou assimilé des pompiers civils et l'octroi de la carte professionnelle de sous-officier, l'application effective des mesures relatives au profil de carrière avant l'intégration. Cette grève a causé des désagréments aux populations de trente (30) localités dont Man, Katiola et Divo. En effet, le rôle des pompiers civils étant crucial dans les localités où ils sont les seuls à porter secours aux populations en cas d'urgence, leur arrêt de travail à laisser les personnes en détresse sans assistance. La satisfaction de leurs revendications est importante, afin de leur permettre de sauver des vies en cas de besoin, surtout en ces périodes où les pluies occasionnent des inondations.

Vu l'impact de ces grèves, il apparaît nécessaire d'engager des discussions franches avec les différents syndicats afin de trouver des solutions durables pour le bonheur des populations.

Yacouba TOURE

LES POPULATIONS INQUIÊTES

Si la montée de l'incivisme a retenu les attentions le trimestre précédent, le deuxième trimestre de l'année 2018 aura été fortement marqué par les inondations qui ont fait trente-trois (33) morts, dix-neuf (19) blessés et de nombreux dégâts matériels, en dépit des accidents de la route qui ont tué cent-quarante (140) hommes, femmes et enfants, selon les données recueillies par les moniteurs de l'OSCS. Aussi le front social a-t-il été animé par les grèves de travailleurs de diverses corporations sur toute l'étendue du territoire national.

A quand la fin du cauchemar des pluies en Côte d'Ivoire ?

La saison des pluies de cette année 2018 aura certainement laissé des traces dans l'esprit des populations, en particulier celles du District Autonome d'Abidjan et de certaines villes de l'intérieur du pays à savoir Divo, Guibéroua, Tiassalé et San Pédro. Elle a fait de nombreux morts et d'importants dégâts matériels. On dénombre au total trente-trois (33) morts dont vingt-huit (28) dans le District Autonome d'Abidjan répartis comme suit : quinze (15) hommes, six (06) femmes et sept (07) enfants. A côté de ces morts, l'on relève quinze (15) blessés.

A l'intérieur du pays, nous avons dénombré cinq (05) morts dont trois (03) hommes et deux (02) enfants dans les villes de Divo, Guibéroua, Tiassalé et San Pedro. A ce bilan, il faut ajouter les dégâts matériels inestimables causés par les inondations, plongeant de nombreuses familles dans le désarroi total ; elles ont besoin de la solidarité de toutes les populations.



Dégâts provoqués par les inondations sur le Bvd. Mitterand au niveau d'Orca-Déco

Face à ce désastre, l'Etat pour sa part, a mis en place un vaste programme de soutien aux victimes avec des dons en nature, composés de vivres et de non-vivres, et en espèce. Il a aussi procédé à l'évacuation des zones à risque ; surtout les bassins d'orage avec, dans certains cas, des mesures d'accompagnement.



Madame la Ministre Mariatou KONE apporte la Compassion du Gouvernement aux victimes et parents de victimes décédées du Quartier Mossikro, à la Mairie d'Attécoubé

FREQUENCE DES FAITS PAR DOMAINE DE LA VIE		
Domaine de vie	Nombre de faits	Proportion en %
Sécurité des biens et personnes	3925	96,03
Emploi et revenu	128	3,13
Foncier et logement	19	0,46
Culture et culturel	6	0,01
Education	5	0,01
Environnement et cadre	1	0,002
TOTAL	4087	100

Représentation des faits par domaine de vie

La route continue de tuer : une sensibilisation plus accrue des usagers s'impose

Les accidents recueillis ce trimestre sont essentiellement le fait de l'indiscipline des conducteurs d'automobiles et de motos qui ne respectent pas le code de la route, mais également l'imprudence de certains piétons qui ne traversent pas les chaussées de manière réglementaire. On dénombre six mille cent-soixante-seize (6176) victimes dont cent vingt-six (126) morts avec quatre-vingt-seize (96) hommes, dix-sept (17) femmes et treize (13) cas dont le sexe n'a pas été identifié. En outre, on relève six mille cinquante (6050) blessés avec quatre mille deux cent dix (4210) hommes, mille trois cent soixante-cinq (1365) femmes et quatre cent soixante-quinze (475) cas dont le sexe n'a pas été identifié.

En matière de prévention des accidents de la route, de nombreuses actions ont été engagées, mais avec ces chiffres, il est important que le gouvernement, à travers ses structures compétentes, passe à la phase répressive, avec notamment la mise en application de la mesure instaurant le permis à points.



Grave accident de la route sur l'axe Abidjan-Adzopé entre Azagué et Yakassé-mé

Incendies : quand la population se comporte mal

Les trois cent quatre-vingt-quatre (384) cas d'incendie relevés ont fait de nombreux dégâts matériels et sont essentiellement liés à la mauvaise manipulation des feux de gaz, mais aussi, à la vétusté et à l'anarchie des installations électriques. La sensibilisation doit être accentuée pour réduire les cas d'incendies et la détresse des ménages.

Agressions et vols : la collaboration des populations avec les autorités sécuritaires peut-elle les atténuer ?

Les diverses formes d'agressions ont fait, pour ce trimestre, quatre-vingt-sept (87) morts dont soixante-cinq (65) hommes, six (06) femmes, sept (07) garçons et neuf (09) filles pour les fait que l'Oscs a enregistré.

Ces agressions et vols ont provoqué un préjudice de plus de trois cent cinquante-cinq millions cinquante-cinq mille (355 055 000) francs CFA. Face à la gravité du phénomène, l'Etat dégage d'importants moyens pour enrayer toutes les formes d'agressions, afin de donner de la quiétude aux populations. Les populations à leur tour, doivent coopérer en participant au renseignement, mais aussi en se conformant aux règles de sécurité.

Quelles solutions pour mettre fin aux grèves ?

Dans le domaine de l'emploi et revenu, le trimestre a été marqué par des mouvements d'arrêt de travail dans plusieurs corporations.

Au Ministère de l'intérieur et de la Sécurité, le Syndicat National des Agents du Ministère de l'Intérieur (Synamici), à savoir les agents des mairies des ex-zones Centre Nord et Ouest sont en grèves depuis le troisième trimestre 2017 ; ils revendiquent des arriérés de salaire et leur intégration à la fonction publique ; la délivrance des documents administratifs a été fortement perturbée ; si aucune solution n'est trouvée à ces revendications, cette grève risque de dégrader les rapports entre les agents et leur hiérarchie et laisser les populations sans solution face à leurs demandes d'actes administratifs.

Les responsables syndicaux du Syndicat National des Pompiers Civils de Côte d'Ivoire (Synapc-CI) ont relancé leur mouvement de grève pour dénoncer le non-respect de l'accord qui avait été trouvé le 19 avril dernier entre le Directeur de cabinet adjoint du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et eux. Cette situation a laissé les populations dans un désarroi total lorsqu'elles étaient confrontées à des sinistres ou des accidents dans les localités où n'intervient pas le Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires, surtout en cette période de fortes pluies où les sollicitations des pompiers sont plus importantes.

Dans le secteur de l'Enseignement Supérieur, les agents du Ministère revendiquent des primes d'incitation. Cette grève liée à la promesse non tenue de reversement des primes, a perturbé la délivrance des diplômes et autres documents administratifs.

Au Ministère de l'Agriculture, les militants du Syndicat National des Techniciens Agronomes de Côte d'Ivoire (Synataci) ont observé un arrêt de travail pour revendiquer entre autres, la finalisation du projet de décret portant prime d'incitation du personnel, le retour de certaines activités des directions déconcentrées transférées aux structures sous tutelle et le paiement des arriérés de primes de l'année 2016 aux agents de vingt (20) directions régionales. Cette grève a engendré le mauvais fonctionnement des services de l'Agriculture.

Quant au Ministère des Ressources Animales et Halieutiques C'est le Collectif des fonctionnaires et agents dudit ministère (Cofamirah) qui réclamait la signature d'un décret instituant des primes d'incitation et des indemnités spécifiques de risque, de sujétion, de participation à la judicature et de logements. Elle a entraîné des problèmes d'approvisionnement en viande dans certaines localités.

«Il faut savoir terminer une grève dès que la satisfaction a été obtenue. Il faut même savoir consentir au compromis si toutes les revendications n'ont pas encore été acceptées mais que l'on a obtenu la victoire sur les plus essentielles revendications.»

Discours aux ouvriers pour leur demander de reprendre le travail, 11 juin 1936. de Maurice Thorez

Conflits fonciers ruraux : à quand le démarrage du processus de délimitation du terroir ?

Dans le domaine du foncier et du logement, nous avons enregistré un (01) déguerpissement à Djèkanou, dix-huit (18) conflits fonciers ruraux parmi lesquels on note deux (02) conflits frontaliers entre les populations ivoiriennes et guinéennes à Touba et à Minignan. Ces conflits qui ont fait quatre (04) morts, dix-neuf (19) blessés et de nombreux dégâts matériels (plantations et champs détruits, greniers incendiés, vélos, motos et tricycles endommagés...), ont pour cause principale la non-délimitation du terroir. Pour résoudre ce problème, l'Etat doit mettre en application le décret n°2013-296 du 02 mai 2013 portant définition de la procédure de délimitation des territoires des villages et accélérer le processus.

Cyrille AMANI



L'OBSERVATEUR de la Cohésion Sociale

Rédaction : Siège de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale sis aux II-Plateaux 8ème Tranche non loin de la Résidence Dippoka.
04 BP 1861 Abidjan 04,
Tél.: 22458069 / 22458168
site web : www.oscs.solidarité.gouv.ci

Directeur de la Publication :
COULIBALY Tiohazon Ibrahima
Rédacteur en chef : Mamadou SANOGO
Secrétaire Général de rédaction :
Ningan Moussa COULIBALY
Editeur : OSCS, Tél. : 22458069 / 22458168
Tirages : 2 000 exemplaires

INONDATIONS : les pluies créent la désolation

Les pluies qui se sont abattues sur plusieurs villes du pays en mai et juin, ont provoqué des situations alarmantes où trente-trois (33) personnes ont perdu la vie à Abidjan, Guibéroua, Tiassalé et à Divo. Ces fortes pluies ont également fait des dégâts matériels importants. Au total, ce sont trente (30) familles qui ont été endeuillées par les pluies diluviennes au cours du deuxième trimestre 2018.

En mai 2018, ce sont six (06) personnes qui ont perdu la vie du fait des inondations.

A Yopougon, le 11 mai 2018, deux (02) morts ont été constatés, dont une (01) femme et un (01) homme. Toujours dans cette commune le 27 mai, deux (02) autres personnes ont été emportées par les eaux.

A Abobo-N'dotrè, le dimanche 27 et le mercredi 30 mai, deux (02) personnes sont mortes emportées par les eaux de ruissellement. En juin 2018, nous avons enregistré au total vingt-huit (28) morts dont quinze (15) hommes, six (06) femmes et sept (07) enfants et plus de quinze (15) blessés. En outre, on dénombre plus de trois cent vingt-trois (323) maisons partiellement ou complètement détruites, d'importants biens dont des meubles, véhicules et autres détruits par les eaux.

Le District d'Abidjan a payé le plus lourd tribut dans ces inondations, surtout dans la nuit du 18 au 19 juin où dix-huit (18) personnes sont mortes et deux (02) autres blessées. Plusieurs personnes ont été sauvées puis mises en sécurité par les sapeurs-pompiers militaires et les populations riveraines.

La nuit du 18 au 19 juin dernier restera à jamais gravée dans la mémoire des populations de la commune de Cocody.

En effet, des familles vivant dans les secteurs de la Rue Ministre, du bar "Blue Rock", du carrefour de la Riviera 3, d'Akouédo, de la Riviera Allabra Réconciliation, de la SOGEFIHA et d'ORCA DECO-Cap Nord, ont subi des pertes considérables lors des pluies diluviennes. Plusieurs d'entre elles ont vu leurs biens emportés par les eaux pendant que d'autres, impuissantes, voyaient leurs proches les quitter brutalement et atrocement du fait des inondations.



Véhicules emportés par les eaux dans un ravin à la Riviera-Palmeraie Rue Ministre

A Yopougon cinq (05) personnes sont mortes dont une (01) dame, trois (03) hommes et un (01) bébé de huit (08) mois qui est tombé du dos de la dame qui la portait et a été emporté.

A Adjamé-Paillet, un pan du mur du cimetière qui faisait limite avec une maison est tombé sur un jeune de 20ans, le tuant sur le champ.

A Attécoubé, au quartier "1er terrain" sur la voie de Banco-Mossikro, un glissement de terrain a occasionné l'effondrement de la dalle d'une maison en construction sur des maisons situées au bas du versant du terrain. Cet accident a causé la mort de six (06) personnes dont une (01) femme et ses deux (02) enfants et de trois (03) de ses voisins de nationalités Nigériennes. Trois (03) autres jeunes Nigériens ont été blessés.

A l'intérieur du pays, cinq (05) personnes dont un (01) vieillard, deux (02) jeunes hommes et deux (02) enfants ont perdu la vie dans les villes de Divo, Guibéroua, Tiassalé et Hiré (Divo).

Le 16 juin, à Guibéroua dans le village de Balam, la foudre a tué une femme sous la pluie.

Le lundi 19 juin 2018, à Guibéroua et à Tiassalé, les populations ont connu une nuit triste.

A Tiassalé au quartier Tchamtchaga, un vieil homme et un jeune homme ont été emportés par les eaux à l'occasion des pluies diluviennes.

A Guibéroua, dans le village de Bilahio, une maison s'est effondrée sur une famille pendant la nuit et a tué une (01) fillette et blessé deux (02) personnes.

A Hiré (Divo) au quartier Plateau, les eaux de ruissellement ont emporté un (01) enfant dans une fosse septique où il s'est noyé.



Mme la Ministre Mariatou KONE à la levée de corps des 06 personnes décédées lors des inondations à Mossikro (Attécoubé)

Ces différents désastres ont attiré l'attention du gouvernement dont des ministres membres de la cellule de crise, à savoir ceux de l'intérieur, de la construction, de la santé, de la solidarité, des infrastructures économiques qui ont aussitôt organisé le mercredi 20 Juin 2018, une réunion technique afin de résoudre durablement la question des inondations pendant les pluies diluviennes. En attendant ces solutions durables, le gouvernement, par le biais du Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité, a effectué des missions de compassion aux victimes et aux familles des victimes décédées dans le District Autonome d'Abidjan et à l'intérieur du pays pour leur présenter la compassion du gouvernement, mais aussi pour encourager les populations à quitter les sites à risque.

Aussi le gouvernement a-t-il entrepris le déguerpissement des populations des zones à risque, le curage des caniveaux et la démolition des maisons situées sur des canalisations et dans des bassins d'orage.

Toutefois, des actions sont à encourager à l'endroit des orphelins et des veuves des victimes décédées, mais aussi des victimes qui traînent encore les séquelles de ces inondations, afin de donner de l'espoir à ces personnes devenues vulnérables.

Ferdinand MEKAPEU

«Il n'existe pas d'autre choix vers la solidarité humaine que la recherche et le respect de la dignité individuelle.»

Pierre Lecomte Du Noüy (Physicien, Philosophe, Mathématicien)